



Don manuel quel recours

Par **antillaise973**, le **10/06/2019** à **17:32**

Bonjour ma mère est decedee en seotembre2018 en 2003 elle a fait un don Manuel à ma sœur pour l'achat de son appartement bien sûr sans que je le sache je l'ai su quelques années plus tard maintenant cette Soeur le méprise et me dit que si ma mère ne m'a pas aidée je dois savoir pourquoi que dois je faire??? Prendre un avocat

Par **youris**, le **10/06/2019** à **19:12**

bonjour,

vous écrivez "que dois-je faire", ce n'est pas à un site de conseils juridiques de vous dicter votre conduite.

la succession de votre mère a-t-elle été "faite" par un notaire ?

avez-vous des preuves de cette donation ?

si oui, vous pouvez voir le notaire en charge de la succession de votre mère pour lui indiquer cette donation.

si non, le conseil d'un avocat me semble nécessaire pour contester le partage successoral.

salutations